



Publié le 22 mai 2025

Séance ordinaire du 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le neuf mai, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Bernard CZECH, Franck VALEMBOIS, Mathilde DESMONS, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothee LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Laurent JOVENET, Bernard MOREL, Philippe VERON, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents ayant donné procuration : Abdelmalik SINI pouvoir à Djamel BOUTECHICHE, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Freddy KACZMAREK

Excusé : Bernard GORA

Madame Corinne DESPREZ a été désignée secrétaire de séance

4 – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure d'élection des Adjointes prévue par l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cette obligation nouvelle a été introduite par l'article 29 de la loi du 27 décembre 2019. En revanche, aucune disposition n'impose en revanche que le Maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Pour procéder à cette élection, il convient de désigner deux assesseurs.

Monsieur Brahim NOUI et Monsieur Didier SZYMANEK ont été désignés à l'unanimité des conseillers présents pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptés.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

Liste Aubry pour un nouvel élan

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur Georges LEMAITRE | - Monsieur Didier SZYMANEK |
| - Madame Mathilde DESMONS | - Madame Lydie VALLIN |
| - Monsieur Abdelmalik SINI | - Monsieur Djamel BOUTECHICHE |
| - Madame Dorothee LORTHIOS | - Madame Chantal WAGON |

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250516-D_20250516_04-DE



Premier tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste « Auby pour un nouvel élan » : 20 voix

La liste « Auby pour un nouvel élan » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Monsieur Georges LEMAITRE
- Madame Mathilde DESMONS
- Monsieur Abdelmalik SINI
- Madame Dorothée LORTHIOS
- Monsieur Didier SZYMANEK
- Madame Lydie VALLIN
- Monsieur Djamel BOUTECHICHE
- Madame Chantal WAGON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **Proclame Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau suivant et immédiatement installés :**

1 ^{er} Adjoint au Maire	Georges LEMAITRE	5 ^{eme} Adjoint au Maire	Didier SZYMANEK
2 ^{eme} Adjoint au Maire	Mathilde DESMONS	6 ^{eme} Adjoint au Maire	Lydie VALLIN
3 ^{eme} Adjoint au Maire	Abdelmalik SINI	7 ^{eme} Adjoint au Maire	Djamel BOUTECHICHE
4 ^{eme} Adjoint au Maire	Dorothée LORTHIOS	8 ^{eme} Adjoint au Maire	Chantal WAGON

La Secrétaire de Séance

Corinne DESPREZ



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH